

La nomination de Jean T. Fournier

Le 22 février 2005, l'honorable Jack Austin, alors leader du gouvernement au Sénat et l'honorable Noël Kinsella, alors leader de l'opposition au Sénat, ont présenté une motion qui demandait au Sénat d'approuver la nomination de Jean T. Fournier au poste de premier conseiller sénatorial en éthique.

La motion se lit comme suit : « Que, conformément à l'article 20.1 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, chapitre P-1 des Lois révisées du Canada (1985), le Sénat approuve la nomination de Jean T. Fournier, d'Ottawa (Ontario), à titre de conseiller sénatorial en éthique pour un mandat de sept ans. »

Le 24 février 2005, la motion a été débattue en comité plénier, devant lequel M. Fournier a d'ailleurs comparu. La motion a été adoptée par le Sénat le même jour et le 25 février 2005, le gouverneur en conseil a procédé à sa nomination. M. Fournier est entré en fonction le 1^{er} avril 2005.